

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 32



N°113

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 22 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DA SILVA Solène, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BOUCHA Safia.

EMEL Maryse ,GUERRIEN Marc ,NIFEUR Nadège ,KARMAN Jean-Jacques .

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ
Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Dominique DANDRIEUX
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Franck LE ROY
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Jean-Paul GILLY
Monsieur Dominique HE
Madame Katalyne BELAIR
Madame Fatima YAOU
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Damien BIDAL
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Sandrine DESIR
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Sandrine GRYNBERG DIAZ

DGA Réussite Educative/ MAIRE/

OBJET : Subvention à un projet pédagogique d'une école élémentaire pour l'année scolaire 2022-2023

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre SACK,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Vu l'arrêté du 17 décembre relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°28 du 24 mars 2022, relatif au budget primitif 2022 du budget principal de la ville d'Aubervilliers ;

Considérant l'avis de la commission chargée d'examiner la demande d'aide d'un projet pédagogique initié par une école élémentaire et afin de concrétiser leur initiative pour l'intérêt que représente ce projet pour les élèves, il convient d'attribuer une subvention à cette école pour un montant de huit-cents (800) euros.

Adoption à l'unanimité par 48 pour

DELIBERE :

ALLOUE une subvention au profit de l'école suivante :

ECOLE ELEMENTAIRE JULES GUESDES

- 800€, pour le projet « mosaïque et fresque » (PEAC)

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois

après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 23/06/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20230622-Imc131138-DE-1-1
Publiée le : 23/06/23
Certifiée exécutoire : 23/06/23

Le Maire,

Karine FRANCKET

